

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU SAGE GOLFE DU MORBIHAN ET RIA D'ETEL

Le comité syndical du Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel, légalement convoqué le 3 mars 2021, s'est réuni le 10 mars 2021 à 18 heures, à la mairie de Sainte-Anne-d'Auray.

**Présents – Membres Titulaires (11)** : AUDIC Annie, GASTINE Roland, LE DELEZIR Ronan, LE JEAN Pascal, RIO Aurélie, CHENOT Noëlle, DREVES Yves, EVENO Thierry, GUERNEVE Michel, HIRISSON Pascal, LE TRIONNAIRE Loïc,

**Présents – Membres Suppléants ( )** :

**Absents excusés – Membres Titulaires (6)** : LE CHAT Sophie, LE FLOCH Elodie, LE LUHERNE Nathalie, BERNARD Dominique, PRADO Brigitte (pouvoir donnée à LE DELEZIR Ronan), TRIBALLIER Joël

**Absents excusés – Membres Suppléants (17)** : CODA POIREY Hélène, COJAN Olivier, HINGRAY Diane, VALLEIN Franck, LE CALVE Pascal, GOURDEN Jean-Pierre, LE BLIMEAU Didier, DERBOIS Guy, THEPAUT Gérard, LE GOFF-CARNEC Nadine, LOHEZIC Martine, ALLAIN-LE PORT Anita, JAHIER Freddy, LE RAY Pierre, BONHOMME Jean-Michel, NICOLAS Armelle, LE PENHUIZIC Patrice

**Excusé** : Mr Denis L'ANGE, Trésorier

**Secrétaire de séance** : Ronan LE DELEZIR

### Délibération du 10 mars 2021

#### CS-2021-11 – Finances – Approbation du Compte de Gestion 2020 du budget principal du SMLS

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Comité Syndical :

- ▶ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ▶ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical est invité à :**

**- Adopter le Compte de Gestion 2020 du budget principal dressé par le receveur.**

**Pour : 12**

**Contre : /**

**Abstention : /**

Le Président,  
Michel GUERNEVE

